

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Copropriétaires
Résidence DIANE
Rue Pierre Theunis 1 à 1030 Bruxelles

Conformément à l'acte de base de la résidence « DIANE », il a été organisé la tenue d'une Assemblée Générale Ordinaire (AGO) du DIANE en date du 17 Novembre 2015 dans la salle de réunion de la résidence « MINERVE », Place Terdelt 2 à 1030 Bruxelles.

La séance est ouverte à 18h15

1. Vérification de la validité de la convocation

Sur base de la liste de présence, le nombre de copropriétaires présents et/ou représentés est de 41 copropriétaires sur 93 formant 53.935 quotités sur 10.000èmes de la copropriété DIANE.

S'agissant d'une seconde séance, le double quorum ne doit pas être requis, l'Assemblée Générale peut donc délibérer sur l'ordre du jour.

2. Nomination du Président et du Secrétaire de l'Assemblée

a. Président de séance

Monsieur HACHEZ

b. Secrétaire de l'Assemblée

Melle LEBECQ

3. Approbation des comptes et du bilan arrêtés au 30/06/15.

Conclusion

Suite aux contrôles que nous avons effectués dans le cadre d'un examen de type plénier tel que cela résultait de la mission qui nous a été confiée, nous pouvons estimer que la situation active et passive de la Copropriété ACP DIANE arrêtée à la date du 30 juin 2015, qui fait apparaître un total du bilan de 103.498,06 euros est correcte et justifiée.

Cet examen n'a pas révélé d'éléments qui impliqueraient des corrections à la situation active et passive qui nous a été soumise.

Enfin, du fait qu'il s'agit de notre seconde mission concernant le contrôle des comptes de la copropriété ACP DIANE, nous ne pouvons nous prononcer sur les situations comptables antérieures au 30 juin 2012 qui pourraient avoir un impact sur les comptes arrêtés au 30 juin 2015.

Bruxelles, le 13 octobre 2015

BRUNO VANDENBOSCH & Co,
REVISEUR D'ENTREPRISES
Société civile ayant emprunté la forme d'une SPRL
Représentée par



Bruno Van Den Bosch
Réviseur d'Entreprises

Pour : Unanimité
Contre : /
Abstention : /



OFFICE DES PROPRIÉTAIRES

4. Décharges

a. Syndic

Pour : Unanimité
Contre : /
Abstention : /

b. Conseil de Copropriété

Pour : Unanimité
Contre : /
Abstention : /

c. Commissaire aux comptes

Pour : Unanimité
Contre : /
Abstention : /

5. Nomination

a. Syndic : Office des Propriétaires SA

Pour : Unanimité
Contre : /
Abstention : /

b. Conseil de Copropriété : Monsieur PAPAPANAYOTOU et Monsieur NEYENS

Pour : Unanimité
Contre : /
Abstention : /

c. Commissaire aux comptes

Pour : Unanimité
Contre : /
Abstention : /

6. Chaufferie

a. Analyse du comparatif d'offres

b. Décision à prendre quant à rénover la chaufferie du bâtiment pour un budget de 150.000€ HTVA soit, 159.000€ TVAC ; le budget est prévu pour la rénovation complète de la chaufferie, y compris l'amiante, le local, et les honoraires de l'expert en suivi et réception de chantier.

Pour : Unanimité
Contre : /
Abstention : /

c. Décision à prendre quant à nommer le BUREAU ALGTOTRA SPRL pour le suivi et la réception du chantier

Pour : Unanimité
Contre : /
Abstention : /

d. Décision à prendre quant à nommer l'entreprise en charge des travaux en chaufferie :

L'assemblée générale décide à l'unanimité de mandater le Conseil de Copropriété pour le choix de la société qui sera en charge des travaux. Le choix est porté sur les sociétés suivantes : TEM et RC Maintenance. Le choix final dépendra de l'adaptation du prix pour le pilotage à distance de la chaufferie ainsi que le contrat d'entretien.



OFFICE DES PROPRIÉTAIRES

e. Décision à prendre quant à financer ces travaux par le fonds de réserve de la résidence ;

Pour : Unanimité
Contre : /
Abstention : /

7. Parking Extérieur.

a. Proposition quant à installer un système de télécommandes payant et avec cautionnement

Pour : /
Contre : Unanimité
Abstention : /

b. Proposition quant à limiter le nombre de place disponible sur le parking

Pour : /
Contre : Unanimité
Abstention : /

c. Décision à prendre quant au prix de location annuelle de cette télécommande

Pour : /
Contre : /
Abstention : /

8. Budget 2015 ;

a. Dépenses courantes – Fonds de roulement

Information faite en Assemblée Générale.

b. Appels de fonds de réserve

L'assemblée générale décide à l'unanimité de procéder à un appel de fonds équivalent à un montant de 30.000€/trimestre jusqu'au T3 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.

Syndic – Mr Tielemans

Mme Fanny Lebecq
Secrétaire de séance

Président de séance